

Formation Initiale de base à la lutte contre l'incendie FBLI

Objectifs de la formation :

Réduire au minimum le risque d'incendie et être préparé à faire face à des situations d'urgence dues à l'incendie, lutter contre l'incendie et les éteindre.



Public visé

Personnel souhaitant obtenir le certificat de formation de base à la sécurité



Pré requis

Satisfaire au moins aux normes d'aptitude médicale prévues par l'arrêté du 16 Avril 1986 conformément à l'arrêté du 26 juillet 2013.



Durée

18h00 soit 3 journées

10 personnes maximum par session



Lieu

Sur votre site ou centre de Formation de Nivillac (56)

La connaissance théorique :

- › Connaître la combustion et l'extinction
- › S'initier à la prévention de l'incendie à bord
- › Connaître la détection et les installations fixes d'extinction
- › Connaître les matériels de lutte contre l'incendie et de protection individuelle
- › Connaître les organisations de la lutte à bord

Les mises en situation :

- › Porter l'ARI en situation d'intervention
- › Rechercher et évacuer une victime dans un local enfumé
- › S'entraîner à l'extinction de feux réels divers avec les matériels de lutte contre l'incendie
- › Réalisation de scénarios d'interventions en équipes

Méthodes pédagogiques

- › Exposé
- › Mises en situation

Moyens mobilisés

- › Salle de formation
- › Plateau d'exercice : installation simulant un navire
- › Les équipements de protection individuelle : tenue d'intervention et ARI
- › Matériel d'extinction et de reconnaissance



Modalités d'Evaluation

Evaluation certificative par un questionnaire et mise en situation
Attestation de formation délivrée (A-VI/1.2 du code STCW).



Profil de l'intervenant

Formateur compétent dans le domaine de la prévention des incendies et la lutte contre les incendies à bord, compétences acquises au sein de la Marine Nationale



Nous étudions au cas par cas les possibilités d'accessibilité pour le personnel en situation de handicap.



Tarif, délai d'accès et modalités d'inscription : nous consulter